

Concours Le pâturage boisé modèle du Jura bernois 2011

Règlement

	Commission des pâturages boisés du Jura bernois (CPBJB)	
Buts	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les exploitant(e)s - sensibiliser les utilisateurs(trices) - garantir la durabilité, en favorisant l'établissement de plans de gestion intégrée (PGi) - défense et illustration de l'image du pâturage boisé 	
Participant(e)s	Exploitant(e)s de pâturages boisés situés sur le territoire du Jura bernois (avec accord du propriétaire) y compris anciens participants, à l'exception des vainqueurs. S'il y a trop d'inscriptions, la CPBJB se réserve le droit de limiter le nombre de participants (critère : date de réception de l'inscription)	
Objets du concours	Unités de gestion de pâturage boisé d'une surface supérieure à 10 ha (en SAU) ou d'au moins 15 PN (en estivage), d'un seul tenant	
Finance d'inscription	Aucune, la participation est gratuite	
Annnonce du concours	Le concours est annoncé dans la presse régionale et la presse spécialisée. Une conférence de presse lance le concours.	
Délai d'inscription	13 mai 2011	
Evaluation	Attribution de points : 100 points au maximum Equivalence entre les 4 groupes de critères : maximum 25 points chacun Répartition fine des points à chacun des sous-critères	
Critères	a) agriculture : - potentiel fourrager - infrastructures - entretien, plantes indésirables, embroussaillage - régularité de la pâture - refus - charge en bétail b) silviculture : - structure du boisement (Petit/Moyen/Grand Bois) - quantité de rajeunissement - qualité du rajeunissement - qualité des bois - nettoyage après les coupes c) nature – paysage : - biodiversité : habitats variés, flore, raretés - tranquillité : pression du public - boisement : taux, hétérogénéité, agrégation - buissons : taux minimum, répartition, diversité - particularités, patrimoine d) loisirs et détente : - beauté, attractivité, tranquillité - typicité régionale, murs - ouverture au public, sécurité	Pondération max.
		6 5 8 3 3 5 5 5 5 5 9 4 4 4 4 9 8 8 max. 100
Déroulement	Le pâturage boisé est visité par le jury in corpore en début de pâture et en fin d'été (sans l'accompagnement du participant). La date de visite est cependant préalablement annoncée.	
Jury	Il se compose de représentant(e)s de l'agriculture, de la silviculture, de la protection de la nature et du tourisme	
Classement et prix	<p style="text-align: center;">Le jury détermine le pâturage boisé de l'année</p> La remise du prix s'effectue dans le cadre d'une cérémonie organisée sur le pâturage boisé modèle de l'année. Apéro, presse, invité(e)s, restauration, bref → La Fête	